

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2019 A 16H00

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 16H00, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour ;

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Marie-Annick BOIZARD (Maire), Danielle GUIRAND, Sylvain BARBOTIN, Philippe BIANCO, Jacques DALMASSO, Marc ELDIN, François EYFFRED, Michel LANTELME, Julien MATHERON, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Serge ZORGNOTTI

CONSEILLERS ABSENTS:

Anne-Sophie GHELLA (pouvoir à Marie-Annick BOIZARD)
Guillaume POUSTIS (pouvoir à Jacques DALMASSO)

Départ d'Alberte VALLEE à 17h20.

SECRETARE: Jacques DALMASSO

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018.

Le compte rendu est approuvé par 9 voix pour et 6 abstentions.

2. REFECTIION CUISINE DU LOGEMENT COMMUNAL LES CHAMPONS N°10.

Madame le Maire expose que la commune est propriétaire de l'appartement les Champons 10, destiné à être loué à l'année et que ce logement ne peut être loué en l'état. Il nécessite des travaux (notamment cuisine, salle de bains, peinture) dont une partie sera réalisée par les Services techniques municipaux.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter le devis de réfection de la cuisine de Lionel CIRER pour un montant de 3055€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 contre, décide d'accepter le devis.

3. RENOVATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire la rénovation des registres de naissance cités précédemment.

Elle présente aux membres du Conseil Municipal deux devis suivants :

Registre des Naissances 1863 - 1882 : LA RELIURE DU LIMOUSIN :

Pour un montant de 1795.80 € TTC

Registre des Naissances 1823 - 1843 : LA RELIURE DU LIMOUSIN :

Pour un montant de 1427.88€ TTC

Soit un total de 3223.68€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 contre d'adopter les devis présentés par Madame Le Maire,

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE.

Madame le Maire propose de recrutement d'un poste d'adjoint administratif afin d'assurer le renfort permanent du service administratif à compter du 1^{er} mars 2019. Cet agent placé sous l'autorité de Madame le Maire et de la direction générale.

Il assurera principalement les missions suivantes :

- Assistance administrative au service logement (convention d'occupation des infrastructures communales, baux, suivi loyer...);
- Assistance administrative à la direction générale (secrétariat, préparation des conseil municipaux)
- Remplacement du poste d'accueil en cas d'absence

D'autres missions pourront lui être confiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions décide d'approuver le recrutement d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

5. CARTE ELECTRONIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE BARRIERE A LA FOUX.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouvellement d'une carte électronique pour le fonctionnement de la barrière d'accès à la place centrale de La Foux d'Allos. Elle présente un devis pour le montant de 1134€ TTC par la société THIERRY ELEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions, décide de ne pas remplacer la carte, et donc de ne pas valider le devis.

6. ALIMENTATION DE BATIMENTS COMMUNAUX EN FIOUL DOMESTIQUE.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de refaire l'approvisionnement en fioul domestique de la chaufferie qui alimente en chauffage les bâtiments communaux d'ALLOS et la citerne de l'école de la FOUX.

Elle présente un devis pour 6000 L de fioul supérieur pour un montant de 5040 € TTC par la société BOUCHARD PÈRE et FILS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide d'approuver le devis présenté par Madame Le Maire.

7. ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT.

Madame le Maire expose que dans le cadre d'une démarche éco-responsable il convient d'acheter du sel biologique pour sécuriser les cours d'écoles les zones piétons en conformité avec l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 1937.

Elle présente aux membres du Conseil Municipal 1 devis pour un montant de 576 € TTC par la société Languedoc Chimie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, décide d'approuver le devis.

8. RESEAU CHALEUR – RECONDUCTION CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFERIE BOIS.

Madame le Maire expose que le contrat initial du 28 novembre 2011 avec la société PERDIGON (devenue EMC2) arrive à terme.

Elle informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de reconduire la contrat d'entretien des installations chaleurs de la commune d'Allos pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions décide d'autoriser Madame le Maire à signer la reconduction du contrat pour une année ainsi que tous les documents y afférent.

9. VEHICULES LOCATION LONGUE DUREE – RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DU PARC DES SERVICES TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET POLICE MUNICIPALE.

Madame le Maire propose le renouvellement d'une partie du parc des services Technique, Administratif, Police Municipale et Animation par des véhicules en Location Longue Durée (LLD) avec contrat d'entretien. La LLD se substituant à l'achat classique en imputant la section fonctionnement et non plus la section investissement.

En effet il y a besoin de véhicules 4x4 en état de marche pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour que les agents puissent mener correctement leurs missions.

Les véhicules neufs seraint loués pour une durée de 4 ans et 60 000km (estimation à affiner selon les services).

Les véhicules neufs seraient :

- 4 DACIA Duster ESSENTIEL BLUE dCi 115 4x4 (Variante 3 Duster et 1 Zoé)
- 3 PEUGEOT Expert 4x4 Dangel (ou équivalent)

Les véhicules sortants du parc sont rachetés à leur valeur de reprise (données estimatives) :

- Duster Service Technique – 5 500.00€
- Duster Police – 5 000.00€
- Panda 4x4 – 2 000.00€
- C2 – 1 500.00€
- Kangoo Service Technique – 4 700.00€
- Trafic Animation – En attente estimation
- Berlingo Animation – En attente estimation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retirer cette affaire de l'ordre du jour et de prendre une décision au Budget 2019.

10. STEP – ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LE RECUEIL ET LE TRANSPORT DES DECHETS DU DEGRILLEUR.

Madame le Maire expose que lors de son départ l'ancien délégataire SUEZ a récupéré la remorque du dégrilleur qui lui appartenait.

Il apparaît cohérent d'investir dans cet équipement pour ne plus être confronté au problème lors d'un changement de délégataire et afin qu'il rentre dans le patrimoine communal.

Madame le Maire expose à l'assemblée de la nécessité d'investir dans une remorque non routière complètement adaptée à la configuration de la station et similaire à l'ancienne afin de pouvoir accueillir les déchets du dégrilleur et de les transporter vers la déchetterie.

Elle présente un devis pour un montant de 1 328.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions décide d'approuver le devis.

11. VOIRIES RESEAUX DIVERS – RENOUELEMENT STOCK ENROBES FROIDS BIOLOGIQUE EN SACS.

Madame le Maire expose la nécessité de s'approvisionner en enrobé froid afin de traiter les petites réparations de chaussée et sécuriser les usagers de la route. Il convient de refaire les stocks maintenant afin d'être prêt pour les interventions du printemps.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis suivants :

- Enrobé pour un montant de 1971.60 € TTC.
- Dégoudronnant végétal 30L pour un montant de 238.68€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions décide d'approuver les devis présentés par Madame Le Maire.

12. REGLEMENT DES FACTURES REÇUES AINSI QUE DES DEVIS ENGAGES PAR L'OMTVA.

Madame le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de valider le mandatement des 25 factures reçues relatives au budget de fonctionnement de l'Office Municipal de Tourisme du Val d'Allos pour un montant total de 35 116.37 €uros. D'autre part, elle propose au Conseil Municipal de valider les devis engagés à ce jour par l'Office Municipal de Tourisme du Val d'Allos pour un montant total de 15 144.70 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de 8 voix contre 7 de ne pas approuver le mandatement des 25 factures engagées par l'OMTVA pour un montant total de 35 116.37 €uros, et de ne pas approuver les devis engagés par l'OMTVA pour un montant de 15 144.70 €uros. La liste ci-dessous est jointe à la délibération :

LISTE DES FACTURES REÇUES A VALIDER EN CONSEIL MUNICIPAL POUR MANDATEMENT				MAJ 04/02/2019	
TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE ENGAGEMENT	DATE RECEPTION FACT	
PRISMA MEDIA	PARUTION GEO MAGASINE HORS SERIE N 80	3 360,00€	16/10/2018	30/11/2018	
METEONEWS	COM PARTICIPATION AU DISPOSITIF LES STATIONS EN DIRECT DU 20/12/2018 AU 31/03/2019	600,00€	17/10/2018	24/12/2018	
FRANCE TV PUB	7 SPOTS PUB FR2 EMISSION TLMVPSP DU 16 AU 22 DEC EN ECHANGE DE SEJOURS SEULE LA TVA EST A REGLER	1 668,80€	12/11/2018	02/01/2019	
SOLOCAL	PARUTION PAGE JAUNES ANNEE 2019	229,20€	11/12/2018	02/01/2019	
MIDIMEDIA	PARUTION GUIDE HIVER SPECIAL SKI JOURNAUX DU MIDI	1 200,00€	17/10/2018	10/12/2019	
SAS KERVENKA	8 PRETS A TIRER DE 5 MIN A 600 €TTC POUR FEUX D ARTIFICE FEVRIER	4 800,00€	01/12/2018	10/01/2019	
SAS KERVENKA	FEU D ARTIFICE DU 31 DECEMBRE 2018	3 500,00€	01/12/2018	10/01/2019	
SAS KERVENKA	2 PRETS A TIRER DE 5 MIN A 600 €TTC POUR FEU D ARTIFICE DU 31 DECEMBRE	1 200,00€	13/12/2018	10/01/2019	
VALD	2 FORFAITS SAISON INDIVIDUELS A GARNERONE REMY ET GARNERONE SYLVAIN EN ECHANGE DE COM SUR RESEAUX SOCIAUX				
	absence de contrat ou convention	828,00€	07/12/2018	10/01/2019	
MUSICIENS DE FAUVERY	PRESTATION MUSICALE ZICOS BAND DU 31 DEC 2018	1 640,00€	19/12/2018	10/01/2019	
LIBRECHANGE	COM VISIBILITE FR2 EMISSION TLMVPSP Tout le monde veut prendre sa place DU 16 AU 22 DEC 2018	3 600,00€	20/11/2018	14/01/2019	
IGO OBJET PUB	GOODIES 1768 BALLONS	1 175,00€	28/12/2018	24/01/2019	
MULTI PASSION ADHESIF	AUTOCOLLANTS VAL D ALLOS	2 321,52€	28/12/2018	24/01/2019	
TAVOT JEAN MARC	TROPHEES SCOTT TRAIL	1 850,00€	31/12/2018	25/01/2019	
IMPRIMERIE DE HTE PCE	ENVELOPPES POCHETTES ET BLOCS	771,60€	04/01/2019	24/01/2019	
IMPRIMERIE PONT DE CLAIX	2000 EX BROCHURES VAL D ALLOS	1 176,00€	06/11/2019	18/01/2019	
PARC NATNL MERCANTOUR	100 POSTERS	210,00€	MANQUE BDC	14/01/2019	
RED ROSE EVENT	MATERIEL LUMIERES POUR SERVICE ANIMATION	250,00€	01/11/2018	29/01/2019	
COJECOM	CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU 26 AU 28 NOV 2018	432,00€	22/11/2018	04/02/2019	
SPORTIPS	CHRONOMETRAGE ET INSCRIPTIONS TRAIL BLANC 20 01 2019	1 550,00€	06/12/2018	29/01/2019	
C EQUESTRE LE HT VERDON	ANIMATION CALECHE PÈRE NOEL 26 DECEMBRE ALLOS (2H)	200,00€	01/12/2018	31/01/2019	
C EQUESTRE LE HT VERDON	ANIMATION ATTELAGE 29 DECEMBRE 2019 (1,5H)	150,00€	INCONNU	31/01/2019	
PRESTALP	ANIMATION ORGUE DE BARBARIE ET BULLES GEANTES 29 /12/2018	1 424,25€	29/11/2018	10/01/2019	
POULET YANNICK	ANIMATION ROBO LED 03/01/2019	600,00€	30/12/2018	09/01/2019	
GALAUP SEBASTIEN	ANIMATION TRAIL BLANC	380,00€	PAS DE DATE	04/02/2019	
		35 116,37 €			
LISTE DES CONTRATS/DEVIS ENGAGES A VALIDER EN CONSEIL MUNICIPAL					
TIERS	OBJET	MONTANT TTC	DATE ENGAGEMENT		
CASSESE ANDRE	PRESTATIONS ANIMATIONS ASTRONOMIE 3 W END: 16/17 jan 27/28FEV 7/8 MARS 2019	1 500,00€	15/11/2018		
SKI JOERING 2000	PRESTATION INITIATIONS SKI JOERING 750€ PAR SEQUENCE (1 La Foux 1 Seignus) /6	4 500,00€	23/11/2018		
GIGNOUX LAURE	ENCADREMENT MEDICAL TRAIL BLANC	800,00€	14/12/2018		
SARL VACCAREZZA	AMBULANCE TRAIL BLANC	550,00€	19/12/2018		
RED ROSE EVENT	PRESTATION SONORISATION ET STRUCTURE SCENIQUE JOHN REEVON MIX LIVE 20 FEVRIER 2019	1 300,00€	PAS DE DATE		
BREAKLUB PRODUCTION	ANIMATION JOHN REVOX MIX LIVE 20 FEVRIER	1 019,50€	21/11/2018		
ASS LUNDAI	ANIMATION 15 AOUT 2019	2 000,00€	27/11/2018		
LIBRECHANGE	COM VISIBILITE FR2 EMISSION TLMVPSP Tout le monde veut prendre sa place ET LES ZAMOURS DU 04 AU 09 FEV 2019	1 192,00€	08/11/2018		
COM ART	DIFFUSION SPOT PUB LIGNES BUS	2 083,20€	23/11/2018		
GLISS D AZUR	PARUTION GLISS D AZUR	200,00€	19/11/2018		
		15 144,70 €			

13. POUVOIRS D'ENGAGEMENT DES FUTURES DEPENSES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'OMTVA.

Madame le Maire expose qu'il convient de simplifier le fonctionnement de l'Office Municipal de Tourisme mais le Conseil Municipal doit toutefois garder le contrôle sur l'exécution de ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les devis ou les bons de commandes relatifs aux dépenses de fonctionnement de l'Office Municipal de Tourisme sous réserve d'accord signé de son vice-président Monsieur Serge ZORGNOTTI.

14. CONVENTION SDIS TRAIL BLANC 20 JANVIER 2019.

Madame le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de valider l'engagement de la convention avec le SDIS 04 relative à la sécurité de l'évènement sportif du Trail Blanc qui a eu lieu le Dimanche 20 Janvier 2019 pour un montant de 1081.52 € pour la mise en place d'une équipe dans le cadre d'un dispositif prévisionnel de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'engagement de la convention avec le SDIS pour un montant de 1081.52 €.

15. APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA CLECT PORTANT SUR LES CHARGES TRANSFEREES AU 1^{ER} JANVIER 2018.

Madame le Maire expose que la mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à FPU consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier ainsi qu'à chaque restitution de compétences aux communes. Elle se réunit obligatoirement la première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les transferts et retours de compétences intervenus au 1er janvier 2018 ont fait l'objet d'un travail approfondi de la part des services communautaires, en étroite concertation avec les administrations municipales.

A l'issue de ce travail, il a été possible de valoriser les charges assumées depuis le 1er janvier 2018 par la Communauté de Communes pour accomplir les missions dévolues antérieurement aux communes en matière de :

- Création et Gestion des Maison de Services au Public ;

- GEMAPI ;

- Procédures de protection des captages d'eau ;

Ainsi que celles retournées aux communes en matière de :

-Murs d'escalade extérieurs,

-Site de descente VTT du Seignus,

-Bike Park de Beauvezer,

-Espace Ludique d'Orientation,

-Subventions en direction des structures à vocation sociale,

-Salles polyvalentes,

-Auberge de Peyroules,

-Snack-bar- restaurant de Demandolx.

C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT en ses séances des 27 juin, 30 août et 25 septembre 2018 et qui vient d'être notifié par son Président aux communes membres de l'EPCI.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, et l'évaluation des charges transférées ou retournées impactant le montant des attributions de compensation 2018.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 2 voix contre, et 4 abstentions, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018, qui arrête, pour chacune des compétences concernées, le montant des charges transférées ou retournées au 1er janvier 2018.

16. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CCAPV EN VUE DE LA MUTUALISATION DU D.P.O. DANS LE CADRE DE LA R.G.P.D..

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 septembre 2018 décidant de bénéficier de la mutualisation du DPO (Délégué à la protection des données) qu'il conviendra de nommer pour la mise en conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Elle rappelle également que la mutualisation avec la CCAPV du D.P.O., se fera via le SICTIAM.

Elle donne lecture à l'assemblée de la convention à passer avec la CCAPV à cet effet, convention qui définit par ailleurs le montant dû par la commune au titre de cette mutualisation, soit 294 € pour la commune d'Allos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions décide d'approuver la convention à passer avec la CCAPV en vue de la mutualisation du D.P.O. dans le cadre du R.G.P.D..

17. APPROBATION DE LA REGLEMENTATIONS DES CIMETIERES DE LA COMMUNE.

Retiré de l'ordre du jour.

18. FONDS DE CONCOURS CONSOMMATION ECLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération communautaire séance du 3 Février 2017 relative au principe de versement d'un fonds de concours des communes du Haut Verdon à hauteur de 50 % pour les consommations et les travaux d'entretien d'éclairage public. Elle expose le décompte présenté par la Communauté de commune relatif au frais payés en 2018 pour la commune d'ALLOS, soit 42 649,09 €, il convient de se prononcer sur l'attribution d'un fonds de concours pour ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer par fonds de concours à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au financement des consommations d'éclairage public de l'année 2018 à hauteur de 50 % soit 21 324,55 euros.

19. TRANSFERT DE COMPETENCES ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DU MODE DE GESTION.

Retiré de l'ordre du jour.

20. REMISE EN FONCTION DE LA PATINOIRE.

Madame le Maire expose que des devis ont été réalisés pour la remise en glace. Leur montant dépasse les seuils admissibles pour passer des marchés sans mise en concurrence préalable. Les travaux ne pourront pas être exécutés pour les vacances d'hiver qui arrivent. Toutefois il est proposé de louer l'espace de la piste au prestataire qui exploite les quads électriques sur le terrain voisin.

En effet M. et Mme THEROND (Sas Kids Fun), prestataires du circuit de ces véhicules électriques pour enfants, demandent à l'utiliser pour une activité de « drift karting » ; Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner une suite favorable à la mise en place de cette activité et d'établir une convention de mise à disposition de l'espace patinoire jusqu'au 30 avril 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'établir une convention de mise à disposition de l'espace patinoire jusqu'au 30 avril 2019 pour un montant de 300€.

Madame Alberte vallée quitte la séance à 17h20.

21. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour et 3 abstentions est d'accord pour la création d'une régie d'avance.

22. ESF – REAMENAGEMENT DU TERRAIN JARDIN D'ENFANTS.

Retiré de l'ordre du jour

23. AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCES.

Retiré de l'ordre du jour

24. VTT - AUTORISATIONS DONNEES AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES.

Madame le Maire expose la nécessité de conventionner les droits de passage pour le VTT avec les propriétaires. Une rencontre doit avoir lieu avec eux mais il est trop tôt pour anticiper sur les conventions à signer.

L'affaire est retirée de l'ordre du jour.

DIVERS –

- Convention MONTANEO.

Madame le Maire expose qu'elle a été saisie par un commercialisateur de produits touristiques pour la « vente » de la Base de Loisirs à une clientèle séjournant sur le territoire élargi du Pays. Les conseillers municipaux dans leur majorité ne voient pas l'intérêt pour la commune de commercialiser en saison estivale. Hors saison (juin et septembre) il paraît économiquement inenvisageable d'ouvrir les installations pour une fréquentation très hypothétique, d'autant plus que cette commercialisation de pourrait pas être associé à un hébergement sur place.

- Panneau signalétique au pont du Seignus.

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande dont elle a fait l'objet d'installer un panneau signalétique type « portique » au Pont du Seignus pour mieux indiquer les activités touristiques de la station et ses commerces.

Il est vrai que le plan signalétique de la commune n'a jamais été terminé, suite au transfert de compétence de la signalétique à la Communauté de Communes. Il convient de réétudier cette signalétique touristique et commerciale, restée en suspens, sachant que, pour cette demande, l'implantation d'un panneau dépend de l'autorisation du Département.

- Signalétique La Foux.

Il est demandé qu'en saison estivale un panneau « Col d'Allos par Centre station » soit clairement installé à l'entrée de la station de La Foux.

La séance est levée à 18h05.